

Manitoba Ombudsnouvelles

2018-2

Bulletin de l'ombudsman sur les dénonciateurs d'actes répréhensibles,
l'accès à l'information et la protection de la vie privée

Collection d'activités d'apprentissage pour enseignants et élèves

Si vous êtes enseignant ou si vous en connaissez un, vous voudrez peut-être en savoir davantage sur notre collection d'activités d'apprentissage en ligne. La collection est divisée en quatre thèmes :

- le gouvernement et l'ombudsman
- la prise de décisions équitables
- l'accès à l'information
- la protection de l'information

Les activités sont conçues pour appuyer les programmes de sciences humaines du Manitoba, de la sixième à la neuvième année, et elles correspondent aussi aux thèmes du programme de 12e année portant sur le droit et les enjeux mondiaux.

Juste à temps pour la rentrée des classes, nous avons ajouté à la collection trois nouvelles leçons sur la protection de la vie privée. Ces trois leçons ont été élaborées par Habilomédias pour le compte du Commissariat à la protection de la vie privée et des autorités provinciales et territoriales dans ce domaine, notamment l'ombudsman du Manitoba :



Comprendre l'affaire : La valeur de la vie privée (6e à 8e année) – La protection de la vie privée est un droit fondamental et les renseignements personnels ont de la valeur. La leçon met l'accent sur l'« économie » des renseignements personnels et le fait que la plupart des applications et des services en ligne « gratuits » tirent une partie ou la totalité de leurs revenus de la collecte (et dans certains cas de la revente) des renseignements personnels des utilisateurs.

Remettre le dentifrice dans son tube : Une leçon sur l'information en ligne (6e à 8e année) – Essayer de supprimer de l'information personnelle en ligne, c'est comme essayer de remettre du dentifrice dans son tube. Dans cette leçon, on rappelle aux élèves que l'information en ligne est permanente, qu'elle peut être copiée, vue par d'autres personnes que celles qui étaient visées et même par un public beaucoup plus large que prévu, et aussi qu'on peut la trouver en ligne par une recherche.

Les droits des enfants et des adolescents en matière de vie privée (9e à 12e année) – Les élèves apprennent à déterminer quels renseignements personnels peuvent être recueillis ou l'ont été par le biais des plateformes qu'ils utilisent, à limiter la collecte de données les concernant et à connaître les différentes formes de recours qui sont à leur disposition s'ils estiment qu'une organisation ne respecte pas leurs droits.

Vous trouverez prochainement la collection complète des activités dans la section de notre site Web intitulée « Enseignants et élèves » : www.ombudsman.mb.ca/info/teachers-and-students.html

Conférence du Conseil canadien des ombudsmans parlementaires

Nous avons eu le plaisir d'organiser la conférence du Conseil canadien des ombudsmans parlementaires qui s'est déroulée à Winnipeg du 11 au 13 juin 2018! Les réunions du CCOP donnent aux ombudsmans provinciaux et territoriaux l'occasion de faire connaître leurs réalisations et de discuter de leurs domaines d'intérêt commun.



De g. à dr. : Diane McLeod-McKay (Yukon), Jay Chalke (Colombie-Britannique), Marianne Ryan (Alberta), Mary McFadyen (Saskatchewan), Charlene Paquin (Manitoba), Paul Dubé (Ontario), Marie Rinfret (Québec), Charles Murray (Nouveau-Brunswick), William A. Smith (Nouvelle-Écosse), Barry Fleming (Terre-Neuve et Labrador)

Prorogations plus longues en vertu de la LAIPVP

Dans certaines circonstances, un organisme public peut, avec la permission de l'ombudsman, proroger de 30 jours supplémentaires le délai prévu pour répondre à une demande d'accès dans le cadre de la LAIPVP. Pour faciliter le processus d'autorisation, nous avons conçu de nouvelles ressources :

- un formulaire électronique sécurisé, qu'il est possible de remplir et de soumettre en ligne;
- un formulaire PDF à remplir, qui peut être ajouté en pièce jointe à un courriel ou bien imprimé et envoyé par télécopieur;
- un avis de pratique révisé intitulé Soumettre à l'ombudsman une demande de prorogation de plus de 30 jours en vertu de la LAIPVP

Pour accéder à ces ressources, consultez notre page Web intitulée Prorogations plus longues en vertu de la LAIPVP à : www.ombudsman.mb.ca/info/prorogations-plus-longues-en-vertu-de-la-laipvp.html

Vous voulez en savoir plus sur les prorogations plus longues et sur nos nouvelles ressources? Inscrivez-vous à notre réunion d'information casse-croûte prévue le mercredi 19 septembre 2018 de 12 h 05 à 12 h 55.

Les réunions d'information casse-croûte se présentent sous forme de discussions informelles menées par le personnel du Bureau de l'ombudsman du Manitoba sur divers sujets d'intérêt, avec la participation des coordonnateurs et des fonctionnaires responsables de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée. Elles ont lieu dans la salle de réunion de notre bureau de Winnipeg et les participants peuvent également y participer par téléphone. Pour obtenir d'autres détails ou pour vous inscrire, veuillez composer le 204 982-9130 ou, sans frais, le 1 800 665-0531.

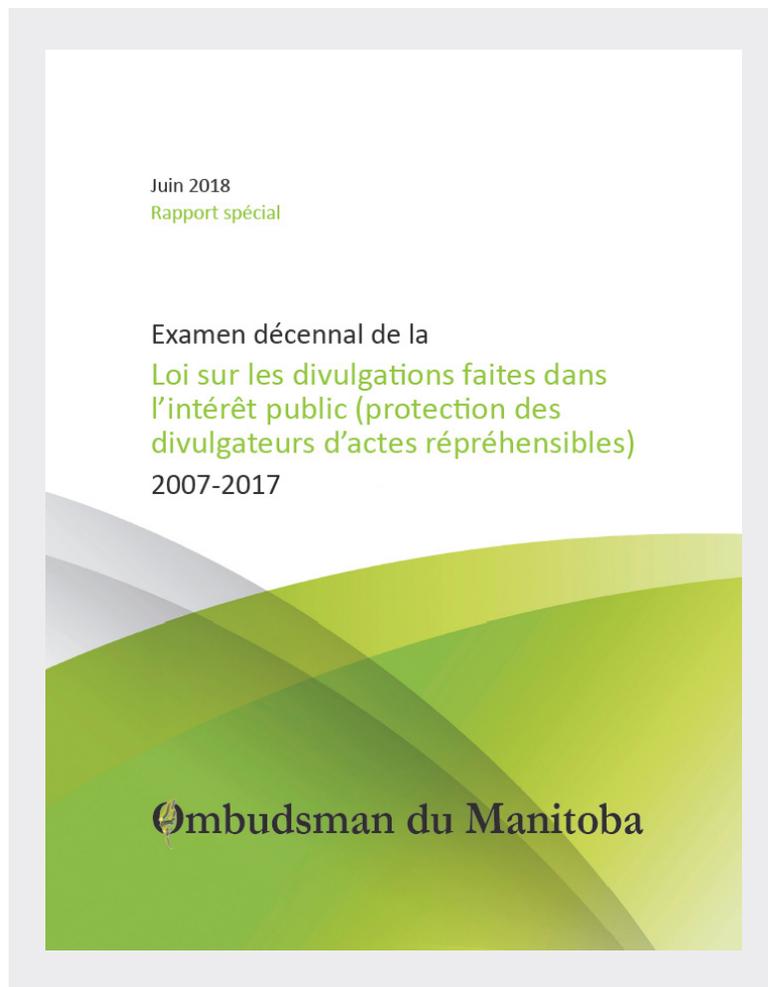
Rapport spécial : Examen décennal de la LDFIP 2007-2017

Si vous vous êtes déjà demandé sur quoi porte la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles) (LDFIP), vous voudrez probablement lire notre récent rapport d'examen décennal.

En termes généraux, la LDFIP énonce la manière dont les fonctionnaires et le public peuvent faire des divulgations au sujet de tout acte répréhensible qui, selon eux, s'est produit au sein d'organisations du secteur public assujetties à la Loi. Un acte répréhensible peut être une action ou une omission très grave constituant une infraction à une loi, le fait de causer – par action ou par omission – un risque grave et précis pour la vie, la santé ou la sécurité des personnes, ou pour l'environnement, ou bien un cas grave de mauvaise gestion, notamment de mauvaise gestion des fonds publics ou des biens du gouvernement.

« Dans le contexte des dix années d'existence de la Loi et des modifications qui lui ont été apportées, il était opportun d'informer davantage la population du Manitoba. »

Charlene Paquin



Le rapport informe au sujet de la LDFIP et des responsabilités de l'ombudsman dans le cadre de la Loi. Il renferme également des statistiques et souligne certaines tendances et certains thèmes que nous avons remarqués au cours des dix dernières années. Il fait aussi état des récentes modifications apportées à la Loi.

Le rapport peut être consulté à :

www.ombudsman.mb.ca/uploads/document/files/pida-ten-year-review-fr-fr.pdf

AU PROGRAMME DE CET AUTOMNE – Sondage sur nos activités communautaires et présentations liées à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée

Les activités communautaires et présentations sur la LAIPVP et la LRMP sont importantes pour que le personnel chargé de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée au sein des organismes publics et des dépositaires s'entende sur une interprétation commune des dispositions législatives à cet égard, mais aussi pour favoriser l'application des lois. Nous mènerons un sondage cet automne pour obtenir les commentaires des organismes publics et des dépositaires, et ainsi cibler nos activités communautaires et nos présentations de façon à les rendre les plus efficaces possibles.

Nouveaux rapports d'enquête (LAIPVP) publiés sur notre site Web

Dossier 2017-0471 – Une personne s'est plainte de l'estimation déraisonnable des coûts liés à la communication de copies des ordres du jour et des procès-verbaux d'un comité de municipalité rurale. Aux termes de la Loi sur les municipalités, les procès-verbaux des réunions du conseil et de ses comités sont des documents que la municipalité est tenue de communiquer sur demande. Or, la MR a estimé que, du fait que le comité était un comité spécial, ses documents n'étaient pas assujettis aux exigences de la Loi sur les municipalités. Nous avons constaté que, même s'ils ne se présentaient pas sous la forme prévue, les documents (notes de réunion, etc.) semblaient être du type qui devait être mis à la disposition du public. Par conséquent, la LAIPVP ne s'appliquait pas aux renseignements demandés par le plaignant et l'estimation des coûts établie par la MR n'était pas applicable. La MR a décidé de donner au plaignant accès aux documents sans imposer de frais. La plainte a été réglée.

Dossier 2018-0098 – Une personne s'est plainte au sujet du refus de Manitoba Hydro de donner accès à des notes d'information et de consultation concernant un congé parental et des prestations d'AE, en invoquant le fait que tous les renseignements contenus dans le document pertinent étaient protégés par le secret professionnel de l'avocat. Manitoba Hydro a affirmé, par écrit, que le document en question répondait à tous les critères du secret professionnel énoncés dans la cause Solosky c. R. et, avec la description du document que la Société nous a fournie, nous avons pu conclure que le document pertinent était visé par l'exception invoquée. La plainte n'a pas été appuyée.

Dossier 2018-0077 – Une personne qui s'est plainte a cru que la LAIPVP n'autorisait pas la publication en ligne des décisions disciplinaires du Conseil d'assurance du Manitoba (Finances Manitoba). Au cours de notre enquête, le Conseil a proposé d'apporter des modifications à ses politiques et procédures pour pouvoir se conformer à la LAIPVP tout en remplissant son mandat, qui est de veiller au respect des normes professionnelles et d'établir des programmes de protection du consommateur. Nous avons estimé que les révisions envisagées par le Conseil équilibraient de façon raisonnable les exigences de la LAIPVP et le mandat et les responsabilités du Conseil, et qu'elles permettraient au Conseil de faire preuve de discrétion à l'égard de la publication de ses décisions disciplinaires en vertu du Règlement sur les conseils d'assurance. La plainte a été réglée.

www.ombudsman.mb.ca/documents_and_files/investigation-reports.html

Événements à venir

19 septembre 2018	Réunion d'information casse-croûte: Requesting a Longer Extension under FIPPA
Du 24 au 30 septembre 2018	Semaine du droit à l'information (Canada)
28 septembre 2018	Journée internationale du droit à l'information
1er et 2 novembre 2018	Manitoba Connections 2018 : conférence sur l'accès à l'information, la protection de la vie privée, la sécurité et la gestion de l'information - Hôtel Radisson, Winnipeg. Organisation : Verney Conference Management. manitobaconnections.ca/mb2018

Pour vous abonner à Manitoba Ombudsnouvelles ou pour faire retirer votre nom de la liste de distribution, veuillez envoyer votre adresse courriel à Ideandrade@ombudsman.mb.ca

Bureau de Winnipeg
500, av. Portage, bur. 750
Winnipeg (Manitoba) R3C 3X1
Tél. : 204 982-9130
Télé. : 204 942-7803
Sans frais au Manitoba : 1 800 665-0531

www.ombudsman.mb.ca
ombudsman@ombudsman.mb.ca
Facebook: www.facebook.com/manitobaombudsman
YouTube: www.youtube.com/user/manitobaombudsman

Bureau de Brandon
1011, av. Rosser, bur.603
Brandon (Manitoba) R7A 0L5
Tél. : 204 571-5151
Télé. : 204 571-5157
Sans frais au Manitoba 1 888 543-8230